

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

ARRÊTÉ

du maire refusant le transfert automatique des pouvoirs de
police à la Communauté de Communes

Le Maire de la Commune de BARBAZAN

Vu la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014

Vu la Loi ALLUR du 24 mars 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Maire de la Commune de Barbazan refuse le transfert automatique des pouvoirs de police
du Maire au Président de l'Intercommunalité.

A Barbazan le 20 juin 2014

Le Maire

M. STRADERE

